

COMPTE-RENDU COMITÉ SYNDICAL

Jeudi 3 mars 2022 à 9H30
A l'Hôtel de Lassus - 6 rue du Barry - 31210 MONTREJEAU

Monsieur le Président demande à l'assemblée si elle est d'accord pour rajouter une délibération à l'ordre du jour ayant pour objet : **DEMANDE D'AIDES POUR LES TRAVAUX D'URGENCES POST-CRUES**

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Approbation du Compte de Gestion 2021
- Vote du Compte Administratif 2021
- Vote Affectation du Résultat 2021
- Vote du Budget Primitif 2022
- Délibération complémentaire de dossier de demande d'aide à l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour le suivi des cours d'eau du Bassin versant de la Garonne Amont sur le périmètre du SMGA pour l'année 2022

Questions diverses / Point(s) ne nécessitant pas une délibération :

- **Validation du compte-rendu du Conseil Syndical précédent.** Monsieur le Président indique qu'il a été envoyé à l'ensemble du conseil syndical par mail le 21 février 2022. Aucune remarque n'étant faite, ce compte-rendu est validé.
- **Décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoir.** Comme à chaque conseil, il est nécessaire de rapporter les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoir, depuis le 10/2/2022.

SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT
Hôtel de Lassus
6 rue du Barry
31210 MONTREJEAU

Tel 05 62 00 79 38

contact@sm-garonne-amont.fr

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 03 MARS 2022

Le comité syndical s'est réuni le jeudi 3 mars 2022 à 9H30 sous la Présidence de Monsieur Alain FRÉCHOU au lieu habituel de ses réunions.

Date de convocation : 24 février 2022

Nombre de membres en exercice : 12

Quorum : 7

Présents : 9

Procurations : 0

Votants : 7

Présents :

Claude CAU, Serge COLLA, Alain FRÉCHOU, Patrick LAGLEIZE, Denis MARTIN, Éric MIQUEL, Alain PUENTE, Claude PUIGDELLOSAS, Patrick SAULNERON

Absents excusés :

Jacques ALBENQUE, David GARDELLE, Gilles FAVAREL, Marie NADALET, Elisabeth ROUÈDE, Yoan RUMEAU

Absents :

Pierre ABBES, Roselyne ARTIGUES, Roman DEMANGE, Magali GASTO-OUSTRIC, Patrice PICARD, Henri RIBET
Evelyne SANSONETTO, Michele STRADERE, Laure VIGNEAUX

Madame Nathalie ADER est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer à 9H35

Avant de commencer, le Président demande s'il est possible de rajouter une délibération concernant les demandes d'aides pour les travaux d'urgence post-crues.

Tout le monde est d'accord.

Pour les élus qui n'étaient pas là lors du Débat d'Orientation Budgétaire Régis Martinet présente Laëtitia GONI-LIZOAIN, Technicienne rivière, qui assiste au comité syndical.

Rappel dans les grandes lignes du Dialogue d'Objectif Budgétaire voté le 10 février dernier et qui comprend 3 OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services
- On est parti d'un niveau assez bas de contributions d'où la nécessité d'augmenter la participation
- Le but est, autant que faire se peut, d'éviter de recourir à la dette et de ne pas souscrire d'emprunt

SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT
Hôtel de Lassus
6 rue du Barry
31210 MONTRÉJEAU

Tel 05 62 00 79 38

contact@sm-garonne-amont.fr

Pour mémoire

2020 : pas de budget complet

2021 : premier budget complet

2022 : budget de transition qui va aboutir aux 2 items forts de notre territoire : le PPG et le PEP-PAPI qui permettent d'avoir non seulement des aides financières mais aussi des autorisations d'intervention

Il est nécessaire d'anticiper sur les actions proposées et d'être ambitieux dans le futur, en intégrant aussi les objectifs des financeurs : il faut travailler sur plusieurs échelles et sur plusieurs cribles de demandes. On travaille de manière transversale sur plusieurs échelles.

Evolution de l'équipe / effectifs (agents permanents + CDDI) : 4 agents permanents + 1 apprenti + 7 agents « Brigade Verte ».

Depuis le transfert de compétence, l'idée est d'améliorer le volet « service et conseils » en aidant au mieux les élus et en appuyant les démarches locales.

Alain FRÉCHOU intervient et explique que le SMGA aide toutes les communes qui le demandent. Régis MARTINET complète en ajoutant que toutes les demandes de visite sur site sont honorées.

On avait renforcé le volet « Insertion » et encadrement de la Brigade Verte entre 2020 et 2021, ce qui a bien fonctionné. Seuls bémols, il s'agit d'un volet très chronophage, les résultats d'insertion sont moyens et le taux d'absentéisme est assez élevé (de l'ordre de 20 % environ). Alain FRÉCHOU intervient dans ce sens. On a eu des problèmes de recrutement qui semblent se solutionner. D'un autre côté les interventions de la Brigade Verte sur le terrain sont efficaces et opérationnelles.

Régis MARTINET rappelle que Ségolène DUCHÊNE n'est plus un agent de la CCPHG et 2 autres agents ont agrandi les effectifs du SMGA : Alexis arrivé en septembre 2021 et Laëtitia arrivée le 17 janvier 2022. Un travail important sur le volet Ressources Humaines a été mené.

Evolution du budget : le BP proposé pour 2022 se stabilise par rapport au BP 2021
Les recettes et les dépenses sont à peu près à l'équilibre.

Le montant de l'étude fait augmenter le budget de façon artificielle. Si l'on ne peut pas être opérationnel tout de suite, en raison du temps de construction imposé, l'équipe est très présente pour aider les élus dans leurs démarches suite aux crues de janvier 2022.

L'interface pluviale est aussi souvent prise en compte.

Les compétences de l'équipe sont complémentaires, il n'est pas souhaité de territorialiser les agents.

Etape importante de l'Etude :

SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT
Hôtel de Lassus
6 rue du Barry
31210 MONTRÉJEAU

Tel 05 62 00 79 38
contact@sm-garonne-amont.fr

Le volet technique étant bien avancé sur l'étude globale, à la fin du mois de mars nous allons passer sur la concertation géographique par sous-bassin avec les référents géographiques. Ces concertations devraient générer une richesse d'échanges et serviront à identifier les besoins locaux et à les comparer avec les objectifs des financeurs.

Le suivi du PPG GER-JOB est toujours en cours. La démarche PAPI a été lancée également.

Un travail sur l'articulation du volet torrentiel a été mené avec la question de la protection de berges notamment, item qui est peu décrit dans les financements et même oublié dans le postcrue. Comment gérer ce point qui n'est pas dans l'axe privilégié des financeurs ?

Denis MARTIN : La majeure partie des problèmes ce sont les berges. Il faut absolument faire quelque chose rapidement.

Alain FRÉCHOU fait part de problèmes rencontrés en raison du manque de réactivité de l'Etat.

Régis MARTINET explique que le BP 2021 est le premier budget complet avec 1.5 millions d'euros.

Présentation du BP par section :

Fonctionnement : en excédent, ce qui s'explique par le décalage de paiement de la mise à disposition de Ségolène DUCHÊNE, des moindres travaux réalisés par rapport à ce qui était prévu. En Investissement, le déficit s'explique par le délai de virement des aides. Le BP a donc été bâti avec un an de décalage pour qu'il soit réaliste.

Renforcement des effectifs, comme vu plus haut, ce qui se rapproche de ce qui avait été envisagé lors de l'étude de préfiguration du syndicat.

Les dépenses en Investissement ont été réalisées à hauteur de 54 %.

Recettes en section d'Investissement : quelques avances de subvention ont été versées au SMGA, mais le solde ne sera versé qu'à la fin de l'étude. Donc, sur l'exercice 2021, le niveau des subventions perçues est assez faible.

La partie « tranche conditionnelle » n'est pas financée par l'Etat comme envisagé initialement.

Appel à projet sur les Zones Humides auquel le SMGA a répondu : programme sur encore sur 3 ans, donc décalage de dépenses et de subventions sur ce volet.

Le montant des charges de personnel s'élève à environ 300 000 €. Alain PUENTE note que ce montant est assez élevé en pourcentage du fonctionnement mais il s'explique par le fait que le SMGA est « ramassé » (peu de missions de fonctionnement hors prestations en régie)
Pour rappel on bénéficie de la gratuité des locaux d'Aspet et de Montréjeau : on ne paie que les charges.

SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT
Hôtel de Lassus
6 rue du Barry
31210 MONTRÉJEAU

Tel 05 62 00 79 38

contact@sm-garonne-amont.fr

Alain PUENTE ajoute que le postulat est toujours le même : il faut mettre les moyens qu'il faut pour fonctionner correctement : Plus de compétences = plus de moyens.

- INVESTISSEMENT : 50% de réalisation avec l'achat de 2 véhicules
- RESTE À RÉALISER de 110 381.99 € sur l'Etude + près de 7 000 € de levées topographiques sur Galié.

Nous enregistrons un excédent de 170 000 € environ en Fonctionnement qui permet de couvrir le déficit en Investissement.

Régis MARTINET explique qu'1 € d'autofinancement, génère environ 3 fois ce montant en travaux environ en incluant les aides obtenues

Le produit des participations des Communautés de communes est en augmentation de 15% avec un total à 389 275 € en 2022 contre 338 500 € en 2021 (rappel du montant bas initial à moins de 4€ par habitant).

Les recettes seront plus élevées en 2022 sur les postes.

Suivi des postes par l'Agence de l'eau :

Régis MARTINET et Alain FRÉCHOU rappellent que, sur le volet PPG GER JOB, il n'y avait plus de DIG valide depuis plusieurs années. Il a été très compliqué de recevoir les aides. Le SMGA tient à remercier à ce sujet les personnes de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, Franck SOULACROUP et Timothée LEURENT, qui ont fait le nécessaire pour débloquer la situation et grâce à qui on a eu une dérogation pour être financé sur 2020. Cela va être versé en 2022. On a donc 2 ans de financements de postes qui se « promènent ».

Pour rappel, le SMGA reçoit une aide de la DDETS (Etat) et du Conseil Départemental sur les CDDI.

Les conventions de prestation avec les Jardins du Comminges et AFIDEL sont calquées sur le principe d'affermage. A savoir, les Jardins du Comminges prennent en charge le dépannage ou le remplacement des outils ou encore le plein du véhicule par exemple. Ces 2 structures que sont les Jardins et AFIDEL ont un statut associatif et n'ont pas vocation à faire de bénéficiaires. Pour rappel, le technicien rivière, Frédéric FAURÉ, est dédié à plein temps au SMGA.

Avant de passer aux votes des délibérations, Régis MARTINET demande si des remarques doivent être apportées au compte rendu du dernier comité syndical. Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est validé.

Aucune décision n'a été prise par le Président depuis le dernier comité syndical.

SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT
Hôtel de Lassus
6 rue du Barry
31210 MONTRÉJEAU

Tel 05 62 00 79 38
contact@sm-garonne-amont.fr

PRÉSENTATION DES DÉLIBÉRATIONS :

Approbation du compte de gestion (reçu hier) : cohérent et conforme à notre compte administratif.

2022-12 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – M14 – EXERCICE 2021

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Le Comité Syndical, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 (budget unique), et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

- Approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote => unanimité.

Afin de procéder au vote du Compte Administratif, Alain FRÉCHOU sort de la pièce et Claude Cau 1^{er} vice-président, prend la présidence le temps du vote de la délibération.

Résultat de clôture en recette : positif en section « fonctionnement »

Ce n'est pas pareil en « investissement » puisqu'on enregistre un déficit

Le montant des « Restes à réaliser » est de 119 763.59 € (déficit)

Excédent de Fonctionnement de 162 638.76 €

Déficit d'Investissement de 230 471.80 €

Total de l'Excédent de Fonctionnement reporté : 342 249.39 €

Total du déficit en Investissement, incluant le report de l'exercice N-1 et les « Reste à réaliser » : 360 947.93 €

2022-13 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT
Hôtel de Lassus
6 rue du Barry
31210 MONTRÉJEAU

Tel 05 62 00 79 38

contact@sm-garonne-amont.fr

Afin de délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Alain FRECHOU, Président du SMGA, Monsieur Claude CAU, 1^{er} Vice-Président a pris la présidence de la séance.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1^e) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	FONCTIONNEMENT Dépenses	FONCTIONNEMENT Recettes	INVESTISSEMENT Dépenses	INVESTISSEMENT Recettes	ENSEMBLE Dépenses	ENSEMBLE Recettes
Résultats reportés 2020		179 610.63	10 712.54		10 712.54	179 610.63
Opérations de l'exercice 2021	394 256.71	556 895.47	309 631.94	79 160.14	703 888.65	636 055.61
TOTAUX	394 256.71	736 506.10	320 344.48	79 160.14	714 601.19	636 055.61
Résultats de Clôture 2021		342 249.39		-241 184.34		101 065.05
Restes à Réaliser			119 763.59		119 763.59	
TOTAUX CUMULES	394 256.71	736 506.10	440 108.07	79 160.14	834 364.78	815 666.24

Le Comité Syndical, hors de la présence de Monsieur le Président, constate :

Excédent de fonctionnement : 342 249.39 €

Déficit d'investissement : -241 184.34 €

Déficit des restes à réaliser : 119 763.59 €

2^e) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :

Déficit d'investissement reporté : **-241 184.34 €**

Affectation de résultat au compte R 1068 (investissement) : **-360 947.93 €**

Excédent de fonctionnement reporté au compte R 002 : **16 014.00 €**

3^e) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT
Hôtel de Lassus
6 rue du Barry
31210 MONTRÉJEAU

Tel 05 62 00 79 38

contact@sm-garonne-amont.fr

4^e) reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

5^e) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote => unanimité.

Monsieur FÉCHOU revient et remercie les membres du Comité syndical.
L'AFFECTATION DE RESULTAT résulte du compte administratif ci-dessus.

2022-14 : VOTE DE L'AFFECTATION DE RÉSULTAT 2021

SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT	
Code INSEE	SMGA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021	
Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Alain FRECHOU, Président.	
Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,	
Constatant que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de :	376 961.93 €
- un déficit de fonctionnement de :	0.00 €
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :	
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	162 638.76 €
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	214 323.17 €
C Résultat à affecter = A-B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	376 961.93 €
D. Solde d'exécution d'investissement	-241 184.34 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	-119 763.59 €
Besoin de financement F	=D+E -360 947.93 €
AFFECTATION = C	=G+H 376 961.93 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	360 947.93 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	16 014.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Alain FRECHOU, Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 04/03/2022 et de la publication le 04/03/2022.

A Montréjeau, le 03/03/2022.

Vote => unanimité.

SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT
Hôtel de Lassus
6 rue du Barry
31210 MONTRÉJEAU

Tel 05 62 00 79 38
contact@sm-garonne-amont.fr

VOTE DU BP 2022 :

L'idée est d'avoir un Budget assez prudent avec 2 projets structurants PPG et PAPI + l'Appel à projet ZONES HUMIDES.

Depuis l'arrivée le 17 janvier dernier de Laëtitia GONI-LIZOAIN, le SMGA a fait une cinquantaine de visites sur le terrain, elle y a fortement contribué avec l'équipe et en autonomie.

Alain FRÉCHOU : le syndicat commence vraiment à exister.

Il fallait anticiper la mise en place des actions ce qui justifie l'augmentation de 15% de la cotisation acceptée lors du vote du débat d'orientation budgétaire 2022. La 5C a proposé une avance de 50 000€ sur la contribution. Cette avance de trésorerie est non négligeable avec les aides de la Région, du département et de l'Etat qui sont décalées en versement.

Les frais d'entretien sur les ouvrages restent à identifier, il faudra les classer. Les questions sur les ouvrages communaux torrentiels sont évoquées notamment dans le cadre du partenariat STéPRiM.

La récupération d'une partie de la TVA se fait sous un délai de 2 ans.

Alain PUENTE intervient en expliquant qu'il est possible de raccourcir ce délai à 1 an. Le SMGA explique en avoir fait la demande auprès de l'Etat mais ce court délai est octroyé dans des cas particuliers (périodes d'inondations ayant pour conséquence de lourdes dépenses par exemple).

PRÉSENTATION DU BP 2022 :

BP de Fonctionnement est de l'ordre de 700 000 €.

La masse salariale représente 35.68 % ce qui est beaucoup plus raisonnable par rapport à l'année précédente en terme de pourcentage.

AIDES/SUBVENTIONS

Les recettes en Fonctionnement sont notamment constituées d'une aide importante de l'AEAG (pour le PPG, les postes). L'Agence avait baissé son aide à 50% (si bassin versant complet) contre 60 % auparavant (30% si non bassin versant complet), l'entretien étant de moins en moins aidé.

La Région aide à hauteur de 15 %. Il s'agit d'un bon partenariat et les dossiers sont faciles à monter. La Région aide le SMGA sur tous les volets.

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne participe également au financement de l'Etude, en plus de son aide au niveau du volet Insertion. Nous n'avons pas d'aide du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées actuellement.

SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT
Hôtel de Lassus
6 rue du Barry
31210 MONTRÉJEAU

Tel 05 62 00 79 38

contact@sm-garonne-amont.fr

L'Etat nous aide pour les postes PAPI et volet insertion.

Le Budget d'Investissement est un peu plus bas par rapport à l'an dernier.

Est prévue une enveloppe de 30 000 € en investissement pour quelques actions ciblées : interventions ponctuelles travaux GEMAPI.

- Postcrue si danger grave et imminent sur les personnes et les biens.
- Crédits réservés opérations ponctuelles en fonctionnement et investissement.
- Réserve intéressante pour faire face aux Postcrues mais aussi sujet particulier (embâcle, ...).

Le périmètre d'intervention sur les différents types d'ouvrages sera crucial. Le volet « zones humides » prend de l'importance, à voir comment cela sera intégré et comment cela va être cadré. Ces points seront à affiner en fonction des différents programmes.

Le regret que les documents finaux SDAGE PGRI ne sont pas encore sortis est évoqué.

Le volet transit sédimentaire validé par le porteur du SAGE ne va pas assez vite au regard des besoins et attentes de notre territoire (Actions du SMEAG). Nous ambitionnons d'aller plus vite.

Alain FRÉCHOU précise qu'actuellement les choses ne sont pas claires en obligation (que l'Etat n'arrive pas à nous réargumenter) de mise en zone de dépôts (agrée le cas échéant), ou obligation de réinjecter sans avoir mis en œuvre les conditions réglementaires et techniques (pourtant prévues pour le RTM depuis des années). Sur ces points, il faudra clarifier les procédures techniques et réglementaires, au plus proche de l'efficacité opérationnelle.

Denis MARTIN demande si le SMGA peut prétendre à des Fonds européen.

Régis MARTINET explique que pour l'instant, ce n'est pas possible mais on aura accès au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) plus tard pour certains programmes pluriannuels comme le PAPI.

Il ajoute également que le taux de contribution a fait débat et fera débat.

En section « FONCTIONNEMENT », le chapitre 011 est sensiblement identique à l'année précédente.

Les Charges du personnel, chapitre 012, sont identiques.

Les recettes sont plus importantes en raison du solde des aides aux postes. On peut donc équilibrer le BP facilement en Fonctionnement.

Section « INVESTISSEMENT »

Etudes en cours sur :

- Galié : problème d'inondations multifactorielles (nappe, résurgence, pluvial, rivière, Garonne, fossés RN 125, ...)
- Labarthe-Valentine : le mémoire d'Alexis, notre apprenti, a pour objet les études liées aux inondations sur Labarthe et Valentine.
 - 115 000 € : appel à projet ZH

Importante dotation prévue avec virement de section de fonctionnement.

SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT
Hôtel de Lassus
6 rue du Barry
31210 MONTRÉJEAU

Tel 05 62 00 79 38

contact@sm-garonne-amont.fr

Principaux ratios de contribution : 4.44 € par habitant (la moyenne nationale en 2019 était de 8.20 € par habitant, dans les Alpes elle est de 16€ par habitant, et après une crue 2013 très impactante sur les Gaves : 25 € par habitant).

Une question de fond va se poser : on ne va pas pouvoir tout répercuter sur les impôts des citoyens. L'interrogation sur la solidarité envers les territoires de montagne et ruraux.

La Métropolisation génère un phénomène d'aimantation des aides et personne n'évoque la solidarité aval amont.

M. MIQUEL explique que Montréjeau a été fortement impacté par les crues de janvier sur le secteur « zone de loisirs », la commune a déposé les dossiers mais n'a pas de nouvelle de l'Etat.

Régis MARTINET : une réflexion reste à mener sur les interventions sur berges, interaction torrentiel – ouvrages, il y a nécessité d'affiner la gouvernance et le périmètre d'intervention. La phase de structuration est longue, la procédure de DIG est longue et complexe (+ conventions de passage !), un cas de carence est difficile à prouver. Il faut composer entre le temps court et long, dans un cadre aidé par des subventions (pas le choix sinon le périmètre d'intervention sera trop réduit).

Alain FRÉCHOU : il nous manque les directives claires et nettes de l'Etat.

Denis MARTIN : ça manque cruellement

Régis MARTINET : il manque également les informations sur le transit sédimentaire (SDAGE ...)

Alain FRÉCHOU rappelle les incohérences sur les zones de dépôts dans la mesure où il est interdit de déposer des matériaux en zone inondable (lit majeur) et pourtant on a besoin de réinjecter en lit mineur ! Claude PUIGDELOSAS intervient concernant le crassier de Pechiney et explique qu'il s'agit d'une affaire relevant de la responsabilité de l'Etat, de la DREAL. Il est lui-même un ancien de Pechiney et il connaît bien le site. Il y aurait du carbure et également du cyanure. Aussi, la protection du site est indispensable si on veut éviter un gros risque de pollution de la Garonne en aval ! La protection du pont relève d'enjeux très importants.

Éric MIQUEL : On va au casse-pipe. On part sur un souci majeur, avec un manque d'aide de l'Etat. Une question de fond va se poser au niveau de l'Etat. Il y a des transferts de compétences mais les financements sont impactés sur les impôts des concitoyens.

Yoan RUMEAU était intervenu dans ce sens lors du dernier comité syndical envers la solidarité sur les territoires ruraux et de montagne.

Alain FRÉCHOU : Les métropoles et Agglomérations n'ont pas voulu adhérer à certains syndicats (ex Louge Touch).

SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT
Hôtel de Lassus
6 rue du Barry
31210 MONTRÉJEAU

Tel 05 62 00 79 38

contact@sm-garonne-amont.fr

Éric MIQUEL souligne que l'Etat se désengage complètement vis-à-vis des communes (Ex. Golf de Montréjeau).

Régis MARTINET est conscient de la lenteur du processus de mise en place des programmes d'actions mais il n'est pas possible d'aller plus vite.

Alain PUENTE souligne qu'Éric MIQUEL a raison par rapport à la responsabilité de l'Etat. Le virement à la section de d'investissement en est la preuve. A moment donné on ne pourra plus suivre et on devra probablement avoir recours à l'emprunt. Sauf à mettre en péril le syndicat et à remettre en cause sa pertinence. Dans le contexte de désengagement de l'Etat, plus personne ne va pouvoir suivre. L'objet premier du SMGA est de porter des équipements structurants du territoire.

Alain FRÉCHOU reconnaît qu'on va sûrement être dans l'obligation de faire l'appel à l'emprunt, sinon on ne pourra pas être réactif. Espérons que l'Etat réagisse rapidement et qu'il va contribuer davantage financièrement.

2022-15 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5722-1 et suivants,

Monsieur Le Président propose à l'Assemblée d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2022 qui s'équilibre comme suit :

Dépenses de Fonctionnement	701 389.00 €	Recettes de Fonctionnement	701 389.00 €
Dépense d'Investissement	626 725.86 €	Recettes d'Investissement	626 725.86 €
TOTAL DES DEPENSES	1 328 114.86 €	TOTAL DES RECETTES	1 328 114.86 €

SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT
Hôtel de Lassus
6 rue du Barry
31210 MONTRÉJEAU

Tel 05 62 00 79 38
contact@sm-garonne-amont.fr

Le Comité Syndical, entendu l'exposé de Monsieur Le Président,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1

d'adopter par chapitre, le budget primitif pour l'année 2022 tel que présenté et annexé.

Article 2

d'autoriser Monsieur Le Président à signer tous actes ou documents à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

Vote => unanimité.

[Les 2 prochaines délibérations sont des mises à jour des demandes de subvention et sont présentées par Ségolène DUCHÊNE](#)

Le montant aurait dû apparaître dans la délibération N° 2022-08 votée le 10.02.2022, ce qui n'est pas le cas. Il est donc nécessaire de mettre à jour cette délibération d'autant que l'aide est plus importante qu'initialement prévue.

2022-16 : DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE DE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE POUR LE SUIVI DE COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA GARONNE AMONT SUR LE PÉRIMÈTRE DU SMGA POUR L'ANNÉE 2022

Monsieur le Président informe l'assemblée que la mission de suivi des cours d'eau du bassin versant Garonne Amont (périmètre du SMGA) est éligible aux subventions prévues dans le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (à hauteur de 50%).

6 personnes participent à cette mission :

- La chargée de mission rivière et le chargé de mission GEMAPI sont co-référents de cette mission et interviennent en complémentarité technique.
- La technicienne rivières travaille en collaboration avec la chargée de mission rivières

SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT
Hôtel de Lassus
6 rue du Barry
31210 MONTRÉJEAU

Tel 05 62 00 79 38

contact@sm-garonne-amont.fr

- Le technicien de rivière encadrant, mis à disposition par les Jardins du Comminges, voit son activité principalement dédiée au suivi des cours d'eau du bassin versant du Ger ; il apporte également une expertise technique sur des projets particuliers et participe au suivi de l'étude globale.
- L'apprenti technicien rivières intervient en appui de l'équipe lors de ses présences au SMGA (alternance cours, positionnement professionnel)
- La responsable administrative qui assure les services « support » à la mission et participe également au volet communication.

Le temps de travail est réparti comme suit, pour l'année 2022 :

Poste	Nombre de jours consacré à la mission pour 2022
Chargée de mission rivière	63
Chargé de mission GEMAPI	69
Responsable administrative	130
Technicienne de rivière	211
Technicien de rivière – encadrant	229
Apprenti Technicien de rivière	108

Les principales missions, concernant le suivi des cours d'eau du bassin versant de la Garonne Amont en 2022 seront :

- Poursuite de la mise en place opérationnelle des actions du Syndicat
- Le suivi de l'étude globale qui a démarré début février 2021.
- Animation, concertation et établissement du PPG sur l'ensemble du SMGA.
- L'animation et le suivi des actions et travaux programmés dans le cadre de l'appel à projets « Restauration des Zone humides » sur le bassin versant du Ger.
- Participation à l'établissement du programme de travaux et suivi des travaux réalisés dans le cadre du PPG Ger-Job.
- Suivi des cours d'eau du SMGA et appui, conseils, animation et sensibilisation auprès des collectivités locales, des acteurs locaux et des riverains.
- Suivi technique et administratif des travaux d'urgences d'enlèvement d'embâcles représentant un risque pour les biens et les personnes.
- Suivi administratif, financier et communication liée aux missions.

Monsieur le Président présente le Plan de financement pour l'année 2022 :

Montant total des dépenses prévisionnelles	Taux aide AEAG (uniquement sur les dépenses éligibles)	Montant aide AEAG	Reste à charges SMGA
199 798,58 €	50 %	99 899,29 €	99 899,29 €

SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT
Hôtel de Lassus
6 rue du Barry
31210 MONTRÉJEAU

Tel 05 62 00 79 38

contact@sm-garonne-amont.fr

Monsieur Le Président propose à l'Assemblée de solliciter l'aide de l'Agence de l'eau Adour Garonne concernant le suivi des cours d'eau du bassin versant de la Garonne Amont pour l'année 2022.

Le Comité Syndical, entendu l'exposé de Monsieur Le Président,

Après en avoir délibéré,

VALIDE

La répartition des temps de travail sur cette mission

DECIDE

Article 1

De solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte ou document pour mettre en œuvre cette décision.

Vote => unanimité.

Présentation de la dernière délibération qui autorise le Président à intervenir sur les Travaux Post-crues. L'aide est plus importante si le SMGA se porte maître d'ouvrage.

2022-17 : DÉLIBÉRATION DE DEMANDE D'AIDES POUR LES TRAVAUX D'URGENCES POST-CRUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la délibération du SMGA n°2022-06 relative à la proposition d'intervention conjointe communes-SMGA-Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises sur les travaux d'urgence torrentiels liés à la crue des 9 au 11 janvier 2022.

Vu la délibération du SMGA n°2022-07 autorisant le président après avis des membres du bureau à engager des travaux d'urgence post-crues

SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT
Hôtel de Lassus
6 rue du Barry
31210 MONTRÉJEAU

Tel 05 62 00 79 38

contact@sm-garonne-amont.fr

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que suite aux événements climatiques des 9 au 11 janvier 2022, le SMGA a été sollicité par certaines communes pour les accompagner dans l'analyse des dégâts, des solutions techniques possibles et la mise en œuvre des travaux d'urgence.

En parallèle, le SMGA a lancé un recensement des impacts des dégâts de cette crue sur le territoire.

Ainsi, suite à l'analyse engagée, un certain nombre d'interventions d'urgence sont à mener :

Type de travaux	Communes	Localisation	Coût des opérations HT
Travaux de restauration de la capacité d'écoulement des torrents par curage ponctuel	Antignac	Torrent du Picoun	35 000,00 €
		Plage de dépôt du ruisseau du Lut.	
	Lège	Ruisseau de la Lit	
	Salles-et-Pratviel	Plage de dépôt du Lia et bacs de décantation	
		Ouvrage de sédimentation sur le ruisseau de Bernadet	
Montauban-de-Luchon	Ruisseau du Consech		
Travaux de restauration de la capacité d'écoulement des cours d'eau par enlèvement des embâcles représentant un risque.	Cierp-Gaud	La Pique au droit du crassier Péchiney	1 200,00 €
Travaux de mise en sécurité d'urgence suite à la capture de la gravière à Taillebourg par création d'un déversoir provisoire	Ponlat-Taillebourg	Gravière située le long de la Garonne à Taillebourg.	30 000,00 €
Montant TOTAL			66 200,00 €

Sur la base de la liste d'opérations listées dans le tableau ci-dessus, le SMGA propose de mener les travaux d'urgence, dans le cadre de l'intérêt général accompagné d'une procédure d'urgence Loi sur l'Eau.

SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT
Hôtel de Lassus
6 rue du Barry
31210 MONTRÉJEAU

Tel 05 62 00 79 38

contact@sm-garonne-amont.fr

Monsieur Le Président propose à l'Assemblée de solliciter les aides de l'Etat, de la Région Occitanie et du Conseil Départemental de la Haute-Garonne concernant ces travaux d'urgences suite aux crues sur la base de l'évaluation financière des travaux présentées ci-dessus.

Le Comité Syndical, entendu l'exposé de Monsieur Le Président,
Après en avoir délibéré,

VALIDE

La liste des opérations de travaux d'urgences portée par le Syndicat Mixte Garonne Amont.

ET AUTORISE

Monsieur le Président de solliciter l'aide de l'Etat, de la Région Occitanie et du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Monsieur le Président à signer tout acte ou document pour mettre en œuvre cette décision.

Vote => unanimité.

Les sites ont été priorisés sur les critères d'urgences de restauration du libre écoulement + impacts personnes et biens : Antignac, Lège, Salles et Pratviel, Montauban, Cierp-Gaud. La détermination de l'enveloppe a été difficile pour plusieurs raisons : avoir suffisamment d'aides, incertitudes sur la réinjection des matériaux (Où ? Comment ?)

Denis MARTIN demande pourquoi ne pas voir avec une sablière ?

Ségolène DUCHÊNE précise qu'on ne peut pas réutiliser les matériaux sauf si on a un programme de réinjection comme à Esténos exemple. On n'est pas excédentaire dans la Garonne.

Denis MARTIN explique les problèmes au niveau du pont de la voie ferrée. L'incision de la Garonne est préoccupante à court, et surtout long terme, couplée à l'érosion.

Denis MARTIN explique que l'érosion de berge est préoccupante à Esténos : 2 geysers impressionnants.

Il est nécessaire d'expliquer aux administrés le rôle exact de la GEMAPI.

Alain FRÉCHOU : jusqu'à présent les gens ne s'y intéressaient pas mais ça commence à changer.

SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT
Hôtel de Lassus
6 rue du Barry
31210 MONTRÉJEAU

Tel 05 62 00 79 38

contact@sm-garonne-amont.fr

Sékolène DUCHÊNE :

Le Maître d'œuvre à Saint-Béat était le bureau d'études EGIS, après que la CACG ait rendu une étude de mauvaise facture.

Denis MARTIN souligne que beaucoup de choses sont imposées mais on a très peu d'aides.

Régis MARTINET explique que l'Etat a piloté les travaux post crues de Barèges, en espérant que ça n'arrive pas chez nous car tout était à reconstruire. Ce cas était exceptionnel toutefois.

Serge COLLA : là-bas tout a été fait, ici on ne fait rien.

Alain FRÉCHOU : la réaction des riverains est compréhensible car le SMGA vient d'être créé et son action est encore mal connue. Sur son secteur (Boissède), le Syndicat a été créé en 1979 donc les gens connaissent.

Le SMGA est en train de rattraper les autres syndicats.

Serge COLLA : ce n'est pas qu'une question d'argent mais aussi une question de pratiques et de bon sens. Et ça les gens, même s'ils ne sont pas spécialistes, en sont tout à fait conscients, notamment sur la gestion de sédiments.

Alain FRECHOU : Concernant les captures partielles de la gravière de Taillebourg, il est nécessaire de créer un déversoir fusible. L'Etat n'a pas proposé ou préconisé de solution opérationnelle. Le risque d'endommager le village de Taillebourg en cas de crue est important, lors de la dernière crue, ils ont été inondés plus et plus vite qu'en 2013 alors que la crue était moins élevée. L'état a précisé que si le lac est pris par la Garonne, il deviendra domanial.

On n'est même pas sûr que l'Etat autorise le propriétaire à remettre en état son lac (partiellement ou totalement) ou même autorise le SMGA à réaliser des travaux d'urgence pour la sécurité.

Alain PUENTE : le principal est d'agir

Le dépôt des dossiers est à réaliser d'ici mardi 9 mars et les élus ont eu les éléments très tard, ce que confirme Serge COLLA.

Sékolène DUCHÊNE : les aides sont sollicitées auprès de l'Etat, CD31, Région. Le péril imminent existe uniquement sur les dossiers des communes suscitées au regard de la restauration du libre écoulement.

Éric MIQUEL est député. Le montant pour remettre la plage en état à Montréjeau est de 140 000 €.

SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT
Hôtel de Lassus
6 rue du Barry
31210 MONTRÉJEAU

Tel 05 62 00 79 38
contact@sm-garonne-amont.fr

Points divers :

Le calendrier à venir est présenté :

- Lundi 7 mars 2022 au soir : réunion publique à Barbazan sur les inondations....
- Le mercredi 9 mars : rendez-vous avec Cédric DAURE à Pointis-Inard, il y a nécessité de mettre son exploitation ailleurs, avec peut-être une possibilité d'indemnisation de son exploitation ?
- Réunion technique StéPRIM avec Eva RIPERT et RTM.

Mise en place du calendrier pour les réunions de concertation sur les 5 secteurs géographiques différents avec chacun 2 référents géographiques suite à la diffusion du rapport de l'étude globale présentée par le bureau EGIS. Ces réunions ont pour objet la validation du diagnostic et des enjeux, l'ébauche et l'orientation du programme d'actions. Elles se feront en 2 temps :

- 1^{ère} séquence pour mise en place du programme d'action
- 2^{ème} séquence : priorisation du programme d'action

Patrick SAULNERON attend les disponibilités du Sous-Préfet pour une réunion concernant Gourdan-Polignan.

11H10 : CLÔTURE DE SEANCE

SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT
Hôtel de Lassus
6 rue du Barry
31210 MONTRÉJEAU

Tel 05 62 00 79 38

contact@sm-garonne-amont.fr